

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

SC6505

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingtième session ordinaire
23 – 27 janvier 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

EX.CL/687 (XX) iii
Original : Anglais

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SOUS-COMITE SUR LES REFUGIES, LES
RAPATRIES ET LES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SOUS-COMITE SUR LES REFUGIES, LES RAPATRIES ET LES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et en collaboration avec les partenaires de l'UA, a mis en œuvre avec succès son programme d'activités de 2011 et a également conduit des actions d'urgence.

II. ACTIVITÉS

Missions du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées

2. Les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées se sont rendus en Éthiopie, en Côte d'Ivoire et en Tunisie entre août et novembre 2011. Ils ont procédé à l'évaluation de la situation humanitaire découlant des déplacements forcés dans tous ces pays. Des discussions approfondies ont eu lieu avec les responsables gouvernementaux, les représentants de l'UA, les organisations humanitaires opérant sur le terrain ainsi qu'avec des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées.

3. Le 14 août 2011, la délégation composée des membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, de la Commission, de l'Ambassadeur canadien en sa qualité de Président du Groupe des partenaires de l'UA, de l'Ambassadeur des États-Unis auprès de l'UA, de responsables éthiopiens, du HCR et du PAM a effectué une mission dans le camp de réfugiés de Dolo-Ado, dans le Sud-Est de l'Éthiopie, qui compte plus de 130.000 réfugiés somaliens. Cette mission avait pour but d'évaluer la situation humanitaire sur le terrain dans le cadre des efforts déployés par l'UA pour venir en aide aux victimes de la sécheresse et de la famine dans la Corne de l'Afrique. La délégation a pu constater les conditions déplorables dans lesquelles les nouveaux réfugiés, en particulier les enfants, arrivaient dans le camp, ainsi que les efforts déployés par le gouvernement et les organisations humanitaires pour faire face à cette situation. Elle a pu observer la situation désastreuse de milliers de réfugiés entassés dans des camps surpeuplés avec le strict nécessaire. Elle a également constaté plusieurs cas d'enfants atteints de malnutrition et courant le risque d'une croissance cérébrale retardée.

Mission en Côte d'Ivoire

4. Les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées ont effectué une mission d'évaluation sur le terrain en Côte d'Ivoire du 31 octobre au 6 novembre 2011. La dernière mission humanitaire en Côte d'Ivoire avait eu lieu en décembre 2009 et c'est au cours de cette mission que des progrès avaient été constatés du fait que des milliers de personnes déplacées et de réfugiés ivoiriens avaient commencé à rentrer chez eux. Toutefois, de nouveaux

déplacements de populations avaient été observés entre la crise électorale qui avait éclaté après le deuxième tour des élections présidentielles de décembre 2010 et l'investiture du nouveau gouvernement en avril 2011.

5. Avec le retour à la normale qui subsiste encore actuellement, les autorités gouvernementales ont signé des accords tripartites avec le Libéria, le Ghana et le HCR afin de faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens à partir de ces pays voisins.

6. En outre, dans un effort conjoint de coordination, les acteurs humanitaires en Côte d'Ivoire ont lancé un appel consolidé à l'aide humanitaire, fondé sur les évaluations des besoins et des priorités multisectoriels des populations touchées. Pour porter remède à cette crise humanitaire, les objectifs suivants ont été identifiés : améliorer les conditions de vie et mieux protéger les populations les plus touchées, en particulier les personnes déplacées, les communautés d'accueil, et les autres groupes vulnérables tout en assurant l'accès aux services de base; faciliter le retour volontaire dans des zones sécurisées tout en cherchant des solutions durables ; réduire les risques et atténuer les conséquences éventuelles de nouvelles crises par des programmes de réconciliation.

7. Durant cette visite, les membres du Sous-comité sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées ont remis à la Côte d'Ivoire une aide de 100.000 \$EU (cent mille dollars américains) pour contribuer à la réintégration des rapatriés. Cette aide vient s'ajouter à une contribution précédente de 125.000 \$EU en faveur des réfugiés ivoiriens vivant au Libéria et en Sierra Leone.

Mission en Tunisie

8. Les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées ont effectué une mission d'évaluation en Tunisie du 16 - 21 Novembre 2011. La délégation a rencontré des responsables tunisiens ainsi que différents partenaires concernés par la situation des réfugiés dans ce pays.

9. La délégation s'est d'abord entretenue avec le Vice-Ministre des Affaires étrangères, SE M. Radhouane Nouicer, les directeurs généraux de la coopération internationale et de la communauté tunisienne à l'étranger auprès du Ministère des Affaires sociales, et avec des responsables du ministère de la Défense. Les responsables tunisiens ont tous donné des informations utiles sur la situation dans leur pays eu égard au problème de réfugiés, auquel la Tunisie a été confronté pour la première fois dans sa vie nationale.

10. La délégation a également rencontré le Coordonnateur résident des Nations Unies et les représentants du Groupe de soutien humanitaire puis a tenté d'effectuer une visite au seul camp de réfugiés restant, celui de Choucha, dans la partie sud du pays. La délégation a donc quitté Tunis pour Zarzis, à environ 700 Kms de Tunis, mais n'a pas pu se rendre au camp de Choucha, qui est situé à 7 kilomètres de la frontière libyenne en raison de rapports défavorables sur le plan de la sécurité. A défaut d'effectuer une visite dans ledit camp, la délégation s'est rendue chez une famille de 6

libyens, réfugiés dans la ville de Zarzis. La délégation a, néanmoins, remis au chef du bureau auxiliaire du HCR à Zarzis, M. Narsir Fernandes, un chèque de 100.000.\$EU destiné à soutenir les opérations du HCR dans cette ville. La délégation a également entendu un exposé du Groupe inter-agences à Zarzis, qui comprend l'OIM, le PAM, l'UNICEF, le Mouvement international de la Croix-rouge et du Croissant-rouge, ainsi que l'Organisation islamique de secours. Elle s'est, enfin, entretenue avec le gouverneur de la province de Médenine, Dr. Nabil Ferjani.

11. La Tunisie n'avait presque pas connu de problème de réfugiés avec tout juste 100 cas enregistrés dans le pays. Le phénomène des réfugiés n'inquiétait donc pas vraiment les autorités tunisiennes. La Tunisie ne disposait ni de cadre juridique en matière de droit d'asile, ni de moyen quelconque de mettre en œuvre un mécanisme de détermination de statut de réfugiés aux demandeurs d'asile. En conséquence, l'afflux massif de personnes que l'on observe actuellement en Tunisie a du être géré par le HCR qui a pris en charge tout le processus de détermination du statut de réfugié, mission qui relève normalement de la compétence des autorités nationales.

12. Le camp de Choucha est le seul camp de réfugiés qui reste dans le pays, avec, pour le moment, environ 3600 occupants dont la plupart sont en attente de réinstallation dans d'autres pays, principalement aux Etats-Unis, en Norvège, en Finlande, en Irlande, aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède. La première partie du processus de réinstallation consiste en la détermination du statut de réfugié. Plus des deux tiers des personnes recensés dans le camp de Choucha ont obtenu le statut de réfugié. Il y a ceux qui ont vu leurs demandes d'asile rejetées et qui reçoivent actuellement des conseils, y compris des conseils sur les possibilités d'un retour dans leur pays d'origine.

13. Environ 120 mineurs non accompagnés ou séparés vivent dans le camp de Choucha avec d'autres personnes vulnérables comme les femmes à risque, les personnes âgées et quelques personnes handicapées. Les Agences de l'ONU essayent de fournir au groupe une assistance adaptée et d'organiser des activités aux mieux des intérêts de chacun, notamment ceux des enfants.

14. Le gouvernement et le peuple de Tunisie doivent être félicités pour la générosité et l'hospitalité dont ils ont fait preuve envers le peuple libyen au cours de la crise. Les Tunisiens ont accueilli les ressortissants libyens de l'autre côté de la frontière et les ont hébergés, leur évitant ainsi les campements. Cette manifestation d'hospitalité a également été facilitée par les affinités culturelles et les rapports filiaux qui existaient entre les deux communautés avant la crise.

15. Vu la situation qui prévalait dans le pays en matière de protection de réfugiés et de droit d'asile avant la crise et l'afflux soudain de réfugiés et autres personnes déplacées en Tunisie, il a été constaté un manque de cadre juridique approprié qui aurait pu être utilisé pour remédier à la situation. Par ailleurs, le pays n'était pas préparé à recevoir un tel nombre de réfugiés et, par conséquent, n'était pas en mesure de les prendre en charge efficacement par des procédures de définition des profils et de détermination du statut de réfugiés.

16. Il a été également observé que les camps qui existaient étaient tous situés très près de la frontière avec la Libye. Cette situation était liée au fait que la réponse initiale à l'afflux de réfugiés était contrôlée directement par l'armée, qui, soit-dit en passant, a secouru les réfugiés au mieux de ses capacités.

17. Il convient d'encourager les autorités tunisiennes à mettre en place un cadre juridique complet et un processus efficace de détermination du statut de réfugié que ce soit pour la protection ou, en particulier pour le droit d'asile.

Réunions

18. En tant que membre du Comité directeur de la Première Conférence des donateurs sur la sécheresse et la famine dans la Corne de l'Afrique, tenue le 25 août 2011, à Addis-Abeba (Ethiopie), le Bureau du COREP sur réfugiés a pris part à plusieurs réunions préparatoires dudit Comité.

19. Le Sous-Comité a également pleinement participé à la réunion qui a lancé une campagne de mobilisation et de sensibilisation du peuple africain autour du sort des populations victimes de la sécheresse et de la famine de la population dans la Corne de l'Afrique, sous le thème «Une Afrique-une seule voix contre la faim». Cette réunion s'est tenue le 25 août 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie).

20. Le Président du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, ainsi que les représentant de la Commission de l'Union africaine ont participé à la 62^{ème} session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire), qui s'est tenue du 3 au 8 octobre 2011.

21. Les participants à cette réunion ont souligné l'importance de l'attachement collectif à la notion de protection des réfugiés et ont mis l'accent sur les valeurs de solidarité, de coopération et de partage du fardeau. Cet accent a été mis en raison des événements en Côte d'Ivoire, en Libye et en Somalie. Les États membres ont rendu hommage à la générosité et à la solidarité que les pays voisins ont montré dans l'accueil des réfugiés confrontés à des situations d'urgence complexes. Les États membres de l'Union africaine ont, par ailleurs, reconnu l'environnement toujours plus complexe dans lequel le HCR exerce ses fonctions et ont souligné la nécessité pour le HCR de coordonner ses actions avec d'autres organismes, notamment le Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA).

22. La délégation a également rencontré le Groupe des Ambassadeurs africains et plusieurs partenaires de l'UA avec lesquels elle a eu de longs entretiens sur les moyens d'améliorer la protection et l'assistance aux victimes des déplacements forcés sur le continent.

23. Certains ambassadeurs représentant les cinq régions et qui sont également membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées se sont réunis en conclave avec le CICR, le 25 Octobre 2011 dans le cadre des préparatifs du Séminaire semestriel conjoint UA / CICR, tenu le 14 Novembre 2011.

24. Le Sous-Comité a participé au Séminaire conjoint UA / CICR qui s'est tenu en Novembre 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie) sous le thème «Protection des civils dans les conflits armés et autres situations de violence en Afrique». Le Sous-Comité doit assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de ce séminaire.

25. Le Sous-Comité a participé à des réunions consultatives régionales sur la mise en œuvre du Plan d'action relatif au Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et personnes déplacées, notamment de la promotion de la Convention de l'UA sur les personnes déplacés.

26. Le Sous-Comité du COREP a également participé aux évènements commémoratifs du 60^{ème} anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés et du 50^{ème} anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, qui se sont déroulés les 7 et 8 décembre 2011 à Genève.

Promotion de la signature, de la ratification et de l'appropriation de la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées

27. Le Sous-Comité a appelé et encouragé les États Membres, lors de ses missions et à l'occasion des réunions, conférences et forums auxquels il a participé, à signer, à ratifier et à transposer dans leur droit interne la Convention sur les personnes déplacés. Au moment de l'établissement du présent rapport, 32 États membres avaient signé la Convention, sept l'avaient ratifié, tandis que sept autres avaient déposé leurs instruments de ratification auprès de la Commission. Le Sous-Comité va poursuivre son rôle de plaidoyer au cours de l'année pour que la Convention puisse entrer en vigueur en 2012.

III. CONCLUSION

28. Lors de ses différents séminaires, missions, réunions et conférences, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés a souligné qu'il était important que tous les États membres mettent en œuvre le Plan d'action sur lequel a débouché le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et personnes déplacées en Afrique, tenu en 2009, car il disposait de tous les éléments devant permettre de s'attaquer aux causes profondes et aux défis du déplacement forcé et de trouver des solutions durables à ce problème.

29. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et, en collaboration avec les partenaires de l'UA, va donc poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action, comme le lui ont prescrit les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2011

Report of the sub-committee on refugees, returnees, and internally displaced persons in Africa

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4115>

Downloaded from African Union Common Repository